

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES : LE COURAGE D'EN PARLER



Contactez le numéro national

3977

Lundi > vendredi - 9h > 19h

Samedi > dimanche - 9h > 13h - 14h > 19h

Service gratuit + prix d'un appel

Alma Basse-Normandie

le mardi 10h30 à 17h30

02 31 82 95 35

La maltraitance c'est :

Une atteinte à la dignité

C'est une atteinte à la dignité de personnes vulnérables, qui ne peuvent pas se défendre. Le préjudice peut recouvrir de multiples formes : d'ordre physique, psychologique, financier...

Des manquements répétés

La maltraitance est le préjudice résultant d'une multiplication de négligences, de gestes singuliers et répétés ou d'une absence d'actions appropriées.

Témoign ou victime, que faire ?

Montrer son soutien

Décrire la situation

A partir des faits, en confrontant votre perception à celle d'autres personnes (proches, professionnels...)

Informar de la situation

Selon les situations, alerter sa hiérarchie, les services sociaux, la police ou la gendarmerie, le Procureur de la République...

Rester attentif

L'équipe d'ALMA et du 3977 est présente pour vous soutenir et vous accompagner à chaque étape.

